

radiotelephonie

Communes	N° Site	Lieu-dit	Opérateur	CDE	Décision CDE	Résultats
COMPIEGNE	Compiègne Wemyss 60159_005	2 rue de l'Amiral Wemyss 60200 Compiègne	Free Mobile	22/07/2011	Favorable	<p>Avis de la DREAL : Pas de remarque</p> <p>Avis ROSO : pas d'observation</p> <p>Avis de la DGAC : avis favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'observation</p> <p>Avis du STAP : Avis favorable</p> <p>Conseil : Favorable</p>
LAIGNEVILLE	CREIL NOGENT 60342_001_01	1, route de Nogent 60290 Laigneville	Free mobile	22/07/2011	Défavorable	<p>Avis de la DREAL : pas de remarque</p> <p>Avis ROSO : favorable.</p> <p>Avis de la DGAC : avis favorable</p> <p>Avis ARS : pas d'observation</p> <p>Avis du STAP : avis défavorable en l'état du dossier. Afin de limiter la rehausse de 4 mètres sur le pylône existant, les antennes doivent être de hauteur comparable à celles des autres opérateurs en place, soit une hauteur inférieure à 1,50 m. En effet, le dispositif envisagé aura un impact nettement plus important , qu'il convient de limiter.</p> <p>Conseil : Défavorable Suite aux explications du représentant du STAP, en fin de séance, considérant que le projet est situé en périmètre inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, l'avis du Conseil est rendu défavorable. L'opérateur a été prévenu par la DDT.</p>

radiotelephonie

BEAUVAIS	60057_011 Beauvais Arago	Riche et Sebastien 6. rue Arago 60000 Beauvais	Free mobile	22/07/2011	Favorable avec prescriptions	<p>Avis de la DREAL : pas de remarque</p> <p>Avis de la DGAC : avis favorable.</p> <p>Avis ARS : pas d'observation particulière</p> <p>Mairie de Beauvais : favorable, une haie pourrait être envisagée autour de la zone technique</p> <p>Avis ROSO : favorable mais avec l'accompagnement d'une haie comme le demande l'instance de concertation préalable de la Mairie de Beauvais</p> <p>Avis du STAP : avis favorable.</p> <p>Conseil : favorable avec prescriptions d'une haie autour de la zone technique.</p>
BEAUVAIS	BEAUVAIS Magnier 60057_003	Tour N – St Lucien 2 rue du Docteur Magnier 60000 Beauvais	Free mobile	22/07/2011	Défavorable	<p>Avis de la DREAL : les antennes sont très proches des fenêtres Réponse M. Duval de l' ARS : on respecte a priori la règle en vigueur au niveau de la distance</p> <p>Avis ROSO : demande une campagne de mesures Réponse de la Mairie de Beauvais : une charte existe, il y a des mesures de champs tous les 3 ans. M. Malé du Roso souhaiterait avoir une copie de cette charte et les mesures de champ.</p> <p>Avis de la DGAC : les azimuts des antennes doivent prendre en compte les cours d'école Réponse Free mobile : ils ne sont pas dirigés vers les cours (voir dernière page du dossier de présentation)</p> <p>Avis de l' ARS : les cours d'école ne doivent pas être touchées par les azimuts</p> <p>Avis Mairie de Beauvais : favorable à ce projet, sous réserve qu'une mesure d'information soit faite auprès des habitants de l'immeuble concerné, et de l'accord du propriétaire de l'immeuble. En revanche la Mairie est défavorable, en règle générale, à l'installation de pylônets sur les toitures d'immeuble.</p> <p>Avis du STAP : Avis défavorable au projet présenté. Les antennes ne seront pas dissimulées dans un coffrage en résine qui alourdit considérablement l'architecture de la Tour N. Un nouveau projet avec antennes apparentes, de hauteur adaptée, et peintes dans un ton gris foncé serait susceptible de recueillir une suite favorable. Attend une nouvelle proposition technique de la part de l'opérateur</p> <p>Conseil : présenter un nouveau projet en prenant en compte les remarques du STAP et du conseil.</p>

radiotelephonie

BEAUVAIS	Beauvais Fauqueux 60057_009	Beauvais Montaigne Bâtiment J 2 rue Charles Fauqueux 60000 Beauvais	Free mobile	22/07/2011	Favorable	<p>Avis de la DREAL : pas de remarque</p> <p>Avis ROSO : dans le cadre du renouvellement urbain, pourquoi ne pas intégrer en priorité les nouvelles antennes sur les nouveaux bâtiments ? Il faut aller vers l'intégration des projets de radiotéléphonie lors de nouvelles installations ou constructions Réponse Mairie : aujourd'hui la politique de la Mairie est l'implantation d'antennes sur des sites existants.</p> <p>Avis de la DGAC : avis favorable</p> <p>Avis de l'ARS : rappelle que la notion de proximité des antennes et des portables a une influence sur les ondes émises par ces derniers. Il est préférable que l'antenne ne soit pas très éloignée.</p> <p>Avis du STAP : Avis défavorable au projet présenté Afin de limiter l'impact du projet, les antennes devront être implantées à proximité de celles déjà existantes sur l'immeuble ou posées en applique sur la façade. Un nouveau dossier tenant compte de ces remarques serait susceptible de recueillir une suite favorable. N' a -t- il pas une possibilité de rassembler les deux objets l'un à côté de l'autre ? Et de réduire la taille des cheminées ? Il y a beaucoup de cheminées. Y a -t-il une possibilité de mettre en applique ? Réponse Free : la hauteur des bâtiments ne le permet pas , les autres immeubles proches feront « masque ». De plus au niveau des établissements scolaires proches, nous devons avoir des angles dégagés</p> <p>Conseil : Favorable, dans la mesure où il n'y a pas d'autres possibilités techniques</p>
----------	-----------------------------------	--	-------------	------------	-----------	--